

[Accueil](#) > [Actu](#) > [Justice](#)

Hérault : lors d'une battue, le chasseur avait tiré dans la chambre d'un enfant de 9 ans

ABONNÉS 



Justice, Ganges, Laroque

Publié le 27/10/2021 à 08:37 , mis à jour à 05:06

Ce jour-là, à Laroque, il était posté en battue à 300 mètres d'une maison.

Un chasseur vient d'être condamné, ce lundi, par le tribunal correctionnel de Montpellier, à quatre mois de prison avec sursis et interdiction de porter une arme pendant cinq ans. Et donc d'exercer son passe-temps favori depuis 40 ans avec ses amis chasseurs de Ganges.

Il y a trois ans, en 2018, par un mercredi d'automne, l'amateur de cynégétique participe à une battue aux sangliers dans le secteur de Laroque, comme il le fait régulièrement. Il se poste là où le chef de ligne de la battue le lui indique. À la vue de deux sangliers, il tire.

Problème, la balle de carabine de gros calibre "équivalente à une arme de guerre", brise la vitre d'une chambre au premier étage d'une maison et se fiche dans le mur "à hauteur de tête", décrit à l'audience Me Julien Roelens, l'avocat de l'enfant de 9 ans qui vit sur place. Il n'y a pas eu de blessé. Mais le mal est fait. Un traumatisme lourd pour l'enfant comme pour sa fratrie présente dans la maison au moment des faits et la maman du garçon.

"Le tir est à l'horizontale !"

À la barre, le chasseur de 57 ans, domicilié à Istres, se défend sans avocat. Ce vieux routier de la chasse au gros gibier explique qu'il n'avait pas de maison dans son champ de vision, photo à l'appui, au moment de tirer avec une carabine (qui lui a été restituée) dont la portée létale peut atteindre 3 km selon l'expert balistique. La maison en question était située... à 300 m.

Indiquant aussi qu'il avait respecté scrupuleusement les consignes données par les organisateurs. Mais Me Roelens lui a fait remarquer que, maison ou pas en vue, le tireur en battue doit s'assurer d'un tir dit fichant, orienté vers le bas. "Je suis sidérée, a embrayé le procureur Marie-Agnès Joly, là le tir est à l'horizontale !". Pour elle, le manquement délibéré à une règle de prudence est manifeste.

La magistrate s'est dite "édifiée" par les arguments du prévenu : "Vous dites que vous n'avez pas vu de maison autour de vous, donc cela veut dire qu'à chaque fois que vous venez sur la zone, tout le monde doit venir se signaler à vous dans un rayon de 3 km ! Et si un enfant était passé à ce moment-là ?".

"Les sangliers ne volent pas !"

Alors que le prévenu a du mal à décrire à la présidente du tribunal la trajectoire de sa balle à l'époque, elle lui rétorque : "Quand on tire, on voit sa ligne, les sangliers ça ne vole pas !". Depuis la zone est interdite à la chasse.

L'avocat du garçon et de sa mère a fourni aux juges des attestations d'un psychologue qui décrit les répercussions sur l'enfant : "Il a peur de rester dans sa chambre, qu'une balle traverse la vitre, même d'être dans son jardin. Il a évoqué de lui-même la mort d'un jeune tué par un chasseur dans le Lot en décembre 2020 !". Enfin, l'avocat a pointé les risques d'une discipline comme la chasse : "Il n'y a pas une saison sans qu'il y ait des blessés ou des morts".

Le parquet a requis quatre mois de prison avec sursis contre cet homme sans casier judiciaire, mais surtout une interdiction de chasser pendant cinq ans et de détenir une arme sur la même période. Le tribunal l'a condamné à ce quantum avec sursis, avec interdiction de porter une arme pendant cinq ans.

Mais cette peine ne figurera pas au bulletin numéro 2 du casier judiciaire de cet agent territorial. Il devra payer les dégâts pour 650 €, 1 000 € de dommages et intérêts pour le préjudice moral à la partie civile, le garçon représenté par sa mère, et 1 000 € pour les frais de justice.

Me Roelens : "Un petit côté Far West"

Partie civile : "Les faits sont graves et je relève la légèreté avec laquelle cette affaire a été traitée", a insisté Me Julien Roelens, au nom de la partie civile. "Ma cliente est allée déposer plainte le jour des faits et on a tenté de l'en dissuader, qu'elle n'était pas installée dans cette région de chasse depuis très longtemps et qu'il fallait accepter ce type d'évènement".

L'avocat rapporte qu'une "simple indemnisation à l'amiable" était proposée à la famille. Le tireur, dit-il, l'ayant contactée pour évoquer une prise en charge des dégâts par l'assurance. "Il y a un petit côté Far West dans cette affaire", tacle Me Roelens. Le prévenu a réfuté, indiquant "s'être excusé".

Par la suite, la famille a reçu un avis de classement de la plainte par le parquet. Et de décrire une procédure "laborieuse" : "J'ai sollicité plusieurs fois le parquet et j'ai fini par rencontrer un procureur qui n'avait pas eu connaissance du fait que le tir n'avait pas eu lieu seulement en direction de la maison mais était entré dans la maison. Il m'a proposé de faire un recours auprès du parquet général, puis le parquet a repris l'affaire".



HÉLÈNE AMIRAUX

[Voir les commentaires](#)

Et si vous aviez investi 1000€ dans des actions Netflix il y a un an?

Discutez des stratégies d'investissement, consultez des études de marché et obtenez des mises à jour en temps réel

eToro | Sponsorisé

Achetez des actions sans avoir à payer de commissions avec eToro

20 millions d'utilisateurs sont déjà là. Rejoignez-les.

eToro | Sponsorisé

Nouveau ID.4 disponible immédiatement

Volkswagen - Offre du Moment | Sponsorisé

En octobre, Nouvelle Polo à partir de 159€/mois

Volkswagen - Offre du Moment | Sponsorisé

Cette hausse de taxe pour les propriétaires de maison se chauffant au fioul qui arrive en 2022

Vos Aides Energie | Sponsorisé

Ce Mercredi, essayez gratuitement Adobe Creative Cloud

Démarrez Adobe Creative Cloud avec un essai gratuit de 30 jours. Photographie, vidéo, design, UI & UX, 3D et AR et réseaux sociaux.

Adobe Creative Cloud | Sponsorisé

Bénéficiez de jusqu'à 5 000 € de Prime à l'Hybride Toyota !

Toyota | Sponsorisé

Une baleine refuse de la laisser tranquille, puis elle comprend pourquoi

Trendscatchers | Sponsorisé

Ces panneaux solaires sont financés par la région Bretagne

Aides panneaux solaires | Sponsorisé

Vous n'avez pas pu skier l'année dernière ? Réservez votre séjour de rêve ici

Premiers arrivés, premiers servis | bénéficiez de conditions idéales | Annulation sans frais | 1€ d'acompte

Et si vous aussi vous faisiez une belle virée à la mer cet hiver ? Réservez ici

Offres exceptionnelles chez Pierre & Vacances | Annulation sans frais | 1€ d'acompte

Pierre & Vacances | Sponsorisé

Avant-Après: Ces couples de stars qui durent

Marie France | Sponsorisé

Des chiens de chasse repérés au fond de la rivière Tarn, mais en vie

Midi Libre

Montpellier : l'étudiante en médecine disparue a été retrouvée morte dans un hôtel

Midi Libre

Citroën Berlingo Van à partir de 139€ HT/mois

Citroën | Sponsorisé

Vous souhaitez suivre ce fil de discussion ?

Suivre ce fil

Réagir



Ajouter un commentaire

Publier mon commentaire

Lire la charte de modération

Les commentaires (34)

lesgochistesnesontplus Il y a 13 minutes Le 27/10/2021 à 18:30

[SIGNALER UN ABUS](#)

le permis de chasser existe seulement depuis 1975, ce qui veut dire que tous les vieux n'ont reçu aucune formation sur la sécurité... si ce chasseur pratique depuis 40 ans, il y a de grandes chances qu'il fasse partie de cette génération non formée à la sécurité.

RÉPONDRE

logiquement Il y a 24 minutes Le 27/10/2021 à 18:18

[SIGNALER UN ABUS](#)

Est-ce la photo du chasseur ?

Parce que faire une battue avec un épagneul Breton, je l'ai jamais vu... Une battue se fait en principe au chien courant et non au chien d'arrêt...

RÉPONDRE

une autre vérité ! Il y a 26 minutes Le 27/10/2021 à 18:16

[SIGNALER UN ABUS](#)

Moi le chasseur, j'estime que la justice a fait son boulot et que la peine est normale au vu du risque !

RÉPONDRE

[Voir plus de commentaires](#)

"Un mauvais mec, une saleté" : Jean-Paul Rouve lance une pique cinglante à Gérard Jugnot

Femme-actuelle | Sponsorisé

Jouez à plus de 200 machines à sous gratuitement

Lounge 777 | Sponsorisé

En octobre, venez découvrir le nouveau Citroën ë-Jumpy Électrique À partir de 249€ HT/mois

Citroën | Sponsorisé

Les tops de la semaine

 Lus Commentés

- 1 **Education.** Vacances scolaires : des erreurs se sont glissées dans les calendriers, voici les dates correctes
- 2 **Automobile.** Voitures radars privées : quelques astuces imparables pour les reconnaître sur les routes
- 3 **Economie.** Indemnité inflation de 100 euros : le 13e mois et les primes sont-ils pris en compte dans le calcul ?
- 4 **Santé.** Une maladie sexuelle "mangeuse de chair" se propage et inquiète les autorités britanniques
- 5 **Cinéma.** Qui était Halyna Hutchins, directrice de la photographie accidentellement tuée par Alec Baldwin ?

À lire aussi de Justice

- 1 **Justice.** Perpignan : l'un des neufs hommes interpellés place Rigaud mardi 19 octobre mis en détention
- 2 **Justice.** Procès du faux play-boy à Montpellier : "J'ai passé la nuit la plus longue de ma vie"
- 3 **Equipe de France de football.** Football : Lucas Hernandez évite la case prison mais devra payer une amende de 96 000€
- 4 **Justice.** Procès à Perpignan de l'ancien maire de Collioure : "Les graves erreurs de la cour des comptes"
- 5 **Justice.** Panne géante des bracelets électroniques : quelles sont les conséquences de l'incident survenu ce lundi ?

Midi Libre

Découvrez tous nos magazines et hors-séries.

[Accédez à la boutique](#)



Aussi à la une

- 1 **Santé.** Hôpitaux "au bord du précipice" : 20 % de lits fermés, ras-le-bol des soignants, l'exécutif lance une enquête
- 2 **Transports.** SNCF : l'appel à la grève des conducteurs de TGV pour le week-end de la Toussaint finalement levé
- 3 **Société.** Inceste : droit de visite, autorité parentale... que contient le rapport de la Ciivise ?
- 4 **Innovation - High Tech.** WhatsApp : l'application inaccessible sur certains téléphones le 1er novembre, quelles solutions existent ?
- 5 **Culture et loisirs.** Baisse de la fréquentation dans les lieux culturels : les acteurs régionaux du spectacle vivant mobilisés